



Annexe à la demande d'autorisation d'exploiter un deuxième ou plusieurs autres établissements d'hôtellerie et de restauration

Remarques

Il n'est possible de gérer un deuxième établissement que si le premier est exploité en bonne et due forme. En cas d'exploitation de plusieurs établissements, la personne responsable, même si elle délègue la gestion, continue à répondre du respect de la législation en matière d'hôtellerie et de restauration, et en particulier des obligations prévues à l'article 21 LHR. En cas de procédure pénale ou de mesures administratives, c'est elle qui assume la responsabilité.

1. Informations concernant le nouvel établissement Personne responsable (Monsieur / Madame)

Nom / prénom de la personne détentrice de l'autorisation

Nom de l'établissement

Emplacement / rue

NPA / localité

Temps de présence dans l'établissement

Lundi	<input type="text"/>	Vendredi	<input type="text"/>
Mardi	<input type="text"/>	Samedi	<input type="text"/>
Mercredi	<input type="text"/>	Dimanche	<input type="text"/>
Jeudi	<input type="text"/>		

2. Informations concernant l'établissement actuel

Nom de l'établissement

Emplacement / rue

NPA / localité

Temps de présence dans l'établissement

Lundi	<input type="text"/>	Vendredi	<input type="text"/>
Mardi	<input type="text"/>	Samedi	<input type="text"/>
Mercredi	<input type="text"/>	Dimanche	<input type="text"/>
Jeudi	<input type="text"/>		

Type d'établissement supplémentaire

- Café, salon de thé
- Restaurant, pizzeria
- Bar, pub
- Manifestation musicale avec diffusion de musique en direct
- Manifestation musicale sans diffusion de musique en direct
- Auberge, hôtel, hôtel garni, pension
- Discothèque, boîte de nuit
- Local à louer à des tiers

Heures d'ouverture:
(heures d'exploitation actuelles)

Type d'établissement supplémentaire

- Café, salon de thé
- Restaurant, pizzeria
- Bar, pub
- Manifestation musicale avec diffusion de musique en direct
- Manifestation musicale sans diffusion de musique en direct
- Auberge, hôtel, hôtel garni, pension
- Discothèque, boîte de nuit
- Local à louer à des tiers

Heures d'ouverture:
(heures d'exploitation actuelles)

**Informations sur la personne suppléante
(Monsieur/Madame)**

Nom / Prénom

Rue

NPA / localité

Formation professionnelle

Description des activités supplémentaires dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration

Temps de présence dans l'établissement

Lundi Vendredi

Mardi Samedi

Mercredi Dimanche

Jeudi

**Informations sur la personne suppléante
(Monsieur/Madame)**

Nom / Prénom

Rue

NPA / localité

Formation professionnelle

Description des activités supplémentaires dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration

Temps de présence dans l'établissement

Lundi Vendredi

Mardi Samedi

Mercredi Dimanche

Jeudi

Documents à remettre avec la demande d'autorisation d'exploiter

- Copie de la conception d'exploitation et des descriptifs des postes signés de la personne responsable et de son suppléant ou sa suppléante. Le descriptif du poste doit contenir en particulier une réglementation claire des compétences de la personne responsable et de son suppléant ou sa suppléante en cas de contrôles (p. ex. par la Police cantonale, les inspecteurs des denrées alimentaires) ou en cas d'urgence (art. 18e OHR).
- Plan de travail et du temps de présence de la personne responsable et de son suppléant ou de sa suppléante dans l'établissement.

Lieu et date

Signature du requérant / de la requérante et de la personne responsable (détentriche de l'autorisation)

Lieu et date

Signature du suppléant / de la suppléante